

RAPPORT DU COMITÉ

MERCREDI 25 novembre 1964.

Le Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill S-44, intitulé: «Loi constituant en corporation le Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill et pour obtempérer à l'ordre de renvoi du 4 novembre 1964, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec l'amendement qui suit:

«Page 4, lignes 21 et 22: Retrancher les mots «son activité et de ses affaires» et y substituer les mots «l'activité et des affaires du Collège».

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
SALTER A. HAYDEN.